Nations Unies S/PV.5261



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5261e séance

Mercredi 14 septembre 2005, à 11 h 20

New York

Présidente :	Mme Macapagal-Arroyo	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Bouteflika
	Argentine	M. Kirchner
	Bénin	M. Kérékou
	Brésil	M. Da Silva
	Chine	M. Hu Jintao
	Danemark	M. Rasmussen
	États-Unis d'Amérique	M. Bush
	Fédération de Russie	M. Poutine
	France	M. de Villepin
	Grèce	M. Karamanlis
	Japon	M. Machimura
	République-Unie de Tanzanie	M. Mkapa
	Roumanie	M. Basescu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Blair

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

05-51035 (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de saluer la participation à la présente réunion au sommet du Conseil de sécurité des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères et d'autres éminents représentants des États membres du Conseil de sécurité. Nous sommes tous extrêmement sensibles à l'esprit de coopération qui a motivé, et inspiré, cette très importante séance.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre préoccupation et notre compassion les plus profondes au peuple des États-Unis, dirigé par le Président Bush, pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels causés par le cyclone Katrina. Nous sommes tous convaincus que les États-Unis surmonteront cette catastrophe naturelle. C'est pour les catastrophes causées par l'homme, telles que le terrorisme et les conflits, qu'une solution globale continue de nous échapper.

La Charte des Nations Unies a été créée en raison de conflits, et sa tâche continue d'être, entre autres, de prévenir les conflits. Bien que la Charte n'ait pas anticipé la menace du terrorisme tel qu'il se manifeste aujourd'hui, il convient de donner au Conseil de sécurité les moyens nécessaires pour faire face à ce défi.

À Madrid en mars dernier, le Secrétaire général a reconnu la nécessité d'arrêter une stratégie globale de principe pour lutter contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Notre tâche au Conseil ici aujourd'hui est d'adopter une résolution en appui à cette stratégie globale, ainsi qu'une résolution relative à la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Comme nous sommes le seul organe de l'ONU dont les résolutions sont contraignantes pour les États Membres, le Conseil doit prendre la tête des efforts visant à trouver des solutions efficaces aux problèmes du terrorisme et des conflits.

La réunion au sommet du Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2005/577 et S/2005/578, qui contiennent les textes de deux projets de résolution élaborés au cours des consultations préalables du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil de sécurité se prononcera sur les deux projets de résolution dont il est saisi, avant d'entendre les déclarations du Secrétaire général et des membres du Conseil. En conséquence, je vais maintenant mettre aux voix les deux projets de résolution, l'un après l'autre.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2005/577, qui porte sur la prévention de l'incitation au terrorisme.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1624 (2005).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2005/578, qui porte sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1625 (2005).

J'invite à présent le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) *:* Je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui. Le thème de vos débats – les menaces qui pèsent sur la paix et la

sécurité – est vaste et complexe et compte beaucoup d'aspects dignes de votre attention, notamment la nécessité de prévenir les conflits en Afrique. Je suis heureux que vous ayez décidé d'accorder à cette dernière question, absolument cruciale, la priorité qu'elle mérite, à ce sommet comme dans le cadre des travaux courants du Conseil.

Aujourd'hui, je parlerai plus particulièrement de la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes. Le terrorisme est une atteinte directe aux valeurs que représente l'Organisation des Nations Unies : primauté du droit, protection des civils, règlement pacifique des conflits et respect mutuel entre les peuples de confessions et de cultures différentes.

Nous devons donc être à l'avant-garde de la lutte contre ce phénomène. C'est pourquoi, cette année, à la date anniversaire des attentats de Madrid, j'ai proposé une stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

Je suis encouragé par le fait que les signataires du document final du sommet mondial (résolution 59/314 de l'Assemblée générale, annexe) aient bien accueilli cette stratégie et se soient engagés à ce qu'elle soit examinée promptement à la soixantième session de l'Assemblée générale. Cette stratégie prévoit des mesures dans cinq domaines.

Premièrement, nous devons faire le nécessaire pour dissuader les mécontents de faire le choix du terrorisme. À cette fin, la communauté internationale doit mettre au point une convention générale interdisant le terrorisme sous toutes ses formes. Quant à la société civile et aux dirigeants religieux, ils doivent s'élever contre le terrorisme. Nous devons dire clairement – comme l'affirme l'ensemble des États Membres dans le document du sommet – que le terrorisme n'est en aucun cas acceptable ou justifié, quels qu'en soient les auteurs, où que de tels actes soient commis et quelle que soit la cause qu'il est censé servir, (ibid., par. 81).

Deuxièmement, nous devons priver les terroristes de moyens d'action, et surtout mettre les armes de destruction massive hors de leur portée. Il est crucial que les résolutions du Conseil de sécurité continuent d'être appliquées. Et il y a cinq mois, l'Assemblée générale a franchi une étape déterminante lorsqu'elle a approuvé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. J'espère que les États accèderont sans retard à cette Convention.

Troisièmement, nous devons ôter aux États l'envie de soutenir le terrorisme. Tous doivent savoir que s'ils apportent un appui quelconque à des terroristes, le Conseil de sécurité n'hésitera pas à prendre des mesures coercitives à leur encontre.

Quatrièmement, nous devons aider les États à se doter des moyens dont ils ont besoin pour prévenir le terrorisme, notamment en encourageant la bonne gouvernance et le respect de la légalité. À cet égard, je me félicite de la création du Fonds pour la démocratie de l'ONU et remercie les quelque 30 États qui ont déjà versé de généreuses contributions.

Cinquièmement, nous devons défendre les droits de l'homme. C'est absolument essentiel si nous voulons éviter que les terroristes ne détruisent le tissu social des pays auxquels ils s'en prennent.

Enfin, n'oublions jamais les victimes du terrorisme. Le Conseil de sécurité a accepté d'envisager la création d'un fonds international pour le dédommagement des victimes et de leurs familles, qui serait alimenté en partie au moyen des avoirs confisqués à des organisations terroristes. J'espère que vous examinerez la question avec attention.

J'espère aussi que vous soutiendrez en tous points la stratégie que j'ai proposée, pour que l'ONU puisse jouer pleinement le rôle qui lui incombe dans la lutte contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) *:* Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Benjamin William Mkapa.

Le Président Mkapa (*parle en anglais*) *:* C'est aujourd'hui l'une des rares fois où le Conseil tient une réunion au sommet, et je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance historique.

Le terrorisme, la violence et les conflits sont au sommet de la liste des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales et régionales. Le terrorisme et les conflits minent le développement économique et social de tous les États et menacent la stabilité, la sécurité et la prospérité mondiales.

Il importe que le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, examine non seulement ces menaces, mais aussi leurs

causes sous-jacentes. Nous devons non seulement gérer et régler les conflits, mais aussi, et surtout, prévenir les conflits et les actes de terrorisme.

Les symptômes ont leurs causes, et si l'on n'examine pas et l'on ne comprend pas ces causes, les symptômes ne disparaîtront pas. Lorsque les personnes touchées ne voient pas de lumière au bout du tunnel, lorsqu'elles perdent tout espoir, la pauvreté, l'injustice et l'exclusion deviennent alors un terreau fertile pour le crime, la violence, voire le terrorisme.

Si nous n'avons pas une définition et une compréhension communes du terrorisme, je ne crois pas que nous soyons en désaccord quant à ses répercussions sur nos sociétés. Quelle que soit la définition choisie, le terrorisme et les conflits provoquent toujours, à dessein ou dans les faits, les caractéristiques communes que sont l'anxiété, le suspens, la peur, le sentiment de l'absurde, la violence, la destruction et la perturbation de la situation sociale et économique de nos pays et de nos peuples.

Mon pays a fait l'expérience concrète des conséquences négatives du terrorisme et des conflits. Nous avons été les victimes directes du terrorisme lorsque, en 1998, l'ambassade des États-Unis à Dar es-Salaam a été la cible d'une attaque terroriste qui a entraîné la mort de ressortissants tanzaniens, fait des blessés et provoqué des dégâts matériels.

En même temps, mon pays est situé dans une sous-région qui a une longue histoire de conflits mortels et déstabilisateurs. Nous savons ce que de tels conflits peuvent faire aux populations. Nous avons subi leurs répercussions et continuons de les subir. Aux niveaux national et régional, nous avons fait de notre mieux pour essayer de résoudre ces conflits et nous continuons de le faire. L'ONU nous a beaucoup aidés dans nos efforts pour résoudre les conflits dans la région des Grands Lacs. La contribution des Nations Unies a été particulièrement utile au moment de l'organisation de la première Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a eu lieu à Dar es-Salaam l'année dernière.

Dans le contexte de cette évolution régionale, nous affirmons avec ferveur que l'accent mis sur le terrorisme et les conflits n'est pas déplacé. Dans l'esprit du multilatéralisme, nous devons saisir cette occasion pour mettre en relief l'importance du renforcement du rôle des Nations Unies dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et les conflits. Nous devons approuver et mettre en œuvre une stratégie efficace qui permettra d'aborder, de façon légitime et globale, les causes profondes et les conditions sous-jacentes du terrorisme et des conflits. Cela exige une approche d'ensemble de la prévention, une approche qui prenne en compte et reconnaisse le lien et les relations entre le développement et la sécurité.

Le terrorisme est odieux et méprisable. Il n'y a pas de place pour l'ambiguïté et l'inaction. Les conflits violents sont malfaisants et évitables. Trouvons la volonté et les ressources pour édifier un partenariat mondial efficace entre États et institutions, qui oeuvreront de concert pour prévenir et combattre le terrorisme et les conflits violents.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Mkapa de sa déclaration.

J'invite le Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Vladimir Poutine, à prendre la parole.

Le Président Poutine (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais commencer par dire que la Russie accorde une importance particulière à la réunion au sommet que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui. Réunis ici, nous ne manifestons pas uniquement notre responsabilité commune et notre solidarité dans la lutte contre la menace terroriste mondiale. Il est d'une importance fondamentale que ce soit précisément l'ONU et le Conseil de sécurité qui deviennent le principal centre coordonnateur, l'état-major du front international contre le terrorisme. C'est ici même et aujourd'hui que se formulent les fondements idéologiques, politiques et structurels de la lutte contre le terrorisme. La Russie s'en félicite et elle est prête à agir pour renforcer le rôle central de l'ONU s'agissant de garantir la sécurité et la stabilité internationales.

La résolution du Conseil de sécurité adoptée sur l'initiative du Royaume-Uni reflète les leçons tirées de cette lutte contre le terrorisme et formule de nouvelles tâches concrètes, notamment la nécessité d'en finir avec l'incitation au terrorisme. Je pense que de tels actes doivent être qualifiés de criminels par tous les États, sans exception.

Notre tâche commune est de créer un front solide dans la lutte contre ce fléau. Toute tentative d'excuser le terrorisme, de flirter avec des terroristes ou de les utiliser à diverses fins politiques doit être condamnée à

l'unanimité. Ceux qui se font les avocats du terrorisme et qui propagent le racisme, l'intolérance ethnique ou religieuse doivent être combattus, non seulement en recourant à l'autorité de l'État, mais également en impliquant la société civile, les médias, la coopération culturelle et humanitaire et par le dialogue interconfessionnel.

Au nom de mon pays, je viens de signer la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Comme chacun le sait, c'est la Russie qui est à l'origine de ce document et nous voudrions remercier nos partenaires pour leur appui. Grâce à ce travail commun, nous avons maintenant un instrument juridique efficace pour prévenir une menace très réelle, qui est celle du recours possible aux armes de destruction massive par les terroristes.

Je pense qu'il sera peut-être possible, à la session actuelle de l'Assemblée générale, de terminer le projet de convention générale sur le terrorisme international. D'une façon générale, le problème de la lutte contre le terrorisme et ses causes profondes sont des questions qui nécessitent notre coopération et qui doivent être inscrites de façon permanente à l'ordre du jour de l'ONU, du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies.

La Fédération de Russie est profondément convaincue de la nécessité de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés, notamment en Afrique. À cet égard, nous accordons une grande importance à la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter sur cette question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Poutine de sa déclaration.

J'invite à présent le Premier Ministre de la République hellénique, S. E. M. Kostas Karamanlis, à prendre la parole.

M. Karamanlis (Grèce) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi de participer à la réunion au sommet que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui. Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays, les Philippines, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

C'est un moment historique pour l'ONU, où les chefs d'État et de gouvernement font le point de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et débattent de l'avenir de l'ONU.

La fin de la guerre froide a ouvert une ère nouvelle dans les relations internationales, qui a désamorcé la menace d'un affrontement militaire entre les deux blocs. Toutefois, la communauté mondiale continue de faire face à des conflits internes violents, à des guerres civiles, des génocides et autres atrocités à grande échelle qui infligent d'immenses souffrances à des millions de personnes.

Le terrorisme est sans aucun doute l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité, menaçant le fondement même de nos sociétés démocratiques. La signature, durant le Sommet en cours, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et l'adoption, durant la soixantième session de l'Assemblée générale, d'une convention générale sur le terrorisme sont de très importantes mesures dans la lutte contre ce fléau.

Dans ce contexte, il faut souligner que les mesures de lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne s'excluent pas mutuellement. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite récemment par le Secrétaire général : « À long terme, nous nous rendrons compte que les droits de l'homme, avec la démocratie et la justice sociale, sont une des meilleures protections contre le terrorisme » (*S/PV.4453, p. 3*). En conséquence, nous nous félicitons de l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur l'interdiction de l'incitation à commettre des actes terroristes. Nous pensons cependant que cette résolution ne devrait pas nuire aux principes établis concernant la liberté d'expression et le principe du non-refoulement.

Au moment d'aborder les problèmes structurels profonds qui alimentent les conflits, la consolidation de la paix doit établir un lien entre sécurité et développement. La bonne gouvernance, l'état de droit, des institutions démocratiques fortes, le respect des droits de l'homme, l'aide au développement, la réforme et la démocratisation du secteur de la sécurité sont des éléments essentiels pour réduire le nombre de conflits qui font rage actuellement.

L'ONU devrait être renforcée pour pouvoir gérer, résoudre et prévenir les conflits et éviter qu'ils ne se reproduisent. Une prévention précoce, globale et

cohérente des conflits se situe au cœur même du mandat de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des stratégies intégrées et à long terme pour traiter les causes profondes des conflits sont nécessaires.

À cet égard, nous appuyons sans réserve la création de la Commission de la consolidation de la paix. Nous soutenons également l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits en Afrique, le continent le plus affligé par les conflits.

Les conflits intra-étatiques et interétatiques ne constituent pas la seule menace à la paix et à la sécurité internationales. Des menaces et des défis nouveaux font leur apparition. L'extrême pauvreté dans de nombreuses régions du monde, les maladies infectieuses mortelles et la dégradation de l'environnement ont des conséquences dévastatrices. La prolifération des armes de destruction massive pourrait constituer la plus grande menace pour nos sociétés. La criminalité organisée constitue une autre menace qui peut avoir des effets déstabilisateurs et alimenter des guerres civiles.

Toutes ces menaces et tous ces défis requièrent un concept de sécurité collective plus global et le renforcement de l'ONU. Il faut également que les organisations régionales internationales soient efficaces et les traités internationaux respectés. Nous sommes convaincus que ce sommet offre une occasion unique d'apporter les changements nécessaires pour un monde plus pacifique et plus stable au XXIe siècle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre Karamanlis de sa déclaration.

J'invite maintenant le Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. George Bush à prendre la parole.

Le Président Bush (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité qui participent à cette réunion au sommet. Notre présence en ces lieux confirme la gravité des défis auxquels nous sommes confrontés et notre détermination de les relever.

Nous voici réunis deux mois seulement après les attentats terroristes de Londres, un an après le massacre d'écoliers perpétré par des terroristes à Beslan, et quatre ans après l'attaque terroriste commise dans la ville où nous nous trouvons aujourd'hui. De tels actes de terrorisme résultent d'une idéologie radicale qui ne tolère aucune opposition et justifie le meurtre d'innocents par le fait qu'il constitue le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs.

Aujourd'hui, nous avons voté en faveur de la résolution présentée par le Royaume-Uni, qui condamne l'incitation à commettre des actes terroristes et appelle tous les États à adopter des mesures appropriées afin de mettre fin à de telles incitations. Je tiens à remercier le Premier Ministre et son Gouvernement du dur labeur qu'ils ont accompli à cette fin. Les États-Unis d'Amérique soutiennent vigoureusement l'application de cette résolution.

Nous avons un devoir sacré à accomplir. Nous avons le devoir sacré de stopper le terrorisme dès son apparition. Nous avons le devoir sacré de défendre nos citoyens contre le terrorisme, d'attaquer les réseaux terroristes, de priver ceux-ci de tout lieu de refuge ainsi que de favoriser une idéologie empreinte de liberté et de tolérance qui réfute la sombre vision des terroristes. Nous devons faire tout notre possible pour contrecarrer, à chacune de leurs étapes, la planification des actes terroristes et l'appui dont ils bénéficient. Chacun d'entre nous est tenu de prendre des mesures conformes aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité dans le but de geler les avoirs des terroristes, de les priver de toute liberté de mouvement moyennant un contrôle efficace des frontières et la sécurisation des documents de voyage, ainsi que de les empêcher de se procurer des armes, y compris des armes de destruction massive. Chacun d'entre nous est tenu de partager les informations dont il dispose afin de prévenir les attaques terroristes avant qu'elles ne se produisent. Les États-Unis continueront de collaborer avec le Conseil de sécurité et d'œuvrer en son sein pour aider l'ensemble des pays à s'acquitter de ces obligations.

De plus, les États-Unis réaffirment leur détermination de soutenir la prévention des conflits armés injustes, en particulier en Afrique. Voilà pourquoi nous nous sommes associés à l'Algérie, au Bénin et à la Tanzanie en nous portant coauteurs de la deuxième résolution importante qui a été adoptée aujourd'hui. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité de l'Union africaine et des organisations sous-régionales de déployer des ressources civiles et militaires dans le but de prévenir ces conflits. Au cours des cinq prochaines années, les États-Unis assureront la formation de plus de 40 000 soldats de la paix africains dans le cadre d'une vaste initiative prise par les pays membres du Groupe des

Huit. Nous concourrons à la formation de forces africaines afin de préserver l'ordre et la justice en Afrique.

Le terrorisme et les conflits armés ne représentent pas seulement des menaces pour notre sécurité; ce sont aussi les ennemis du développement et de la liberté de millions de personnes. Pour aider à faire en sorte que le XXI[e] siècle soit celui de la liberté, de la sécurité et de la prospérité, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir exprimé leur appui aux résolutions qui viennent d'être adoptées aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président des États-Unis d'Amérique de sa déclaration.

L'orateur suivant est le Président de la République argentine, S. E. M. Néstor Kirchner.

Le Président Kirchner (*parle en espagnol*) : En premier lieu, Madame la Présidente, je vous félicite, vous-même et votre délégation, d'avoir retenu ce thème pour le débat d'aujourd'hui, car il revêt une importance fondamentale dans l'ordre du jour international.

Malheureusement, force est de reconnaître au vu de la situation actuelle qu'en dépit des efforts que déploie la communauté internationale par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, la paix et la stabilité dans le monde demeurent des objectifs lointains.

De notre point de vue, les menaces à la paix et à la sécurité procèdent non seulement des activités criminelles du terrorisme, mais aussi des armes de destruction massive, des violations des droits de l'homme et de l'absence d'une participation pourtant nécessaire.

La paix est bien plus que l'absence de conflit. Elle requiert une attitude active, un processus dynamique, permanent et ininterrompu visant à forger le dialogue et la compréhension. Il vaut toujours mieux prévenir que réagir une fois le conflit éclaté : cela permet d'éviter des pertes en vies humaines tout en favorisant la stabilité, et ce à un coût bien moindre. Mais pour que l'action préventive soit efficace, il faut faire davantage. Cela nous impose d'apporter une solution juste aux différends et aux situations d'injustice de longue date, à la misère profonde et abjecte, à la faim, à la terrible pandémie qui frappent, par exemple, l'Afrique, ainsi qu'aux inégalités profondes, comme celles endurées par l'Amérique latine.

Un tel climat d'instabilité met en évidence les questions qui dominent et domineront les travaux du Conseil de sécurité. À cet égard, il importe de comprendre que la paix se bâtit et se préserve avec la participation de tous les pays et de tous les peuples. Quiconque se réfugie derrière sa situation de sécurité oublie que le monde n'est plus celui du XX[e] siècle, il faut prendre conscience du fait que les menaces qui planent sur les uns finiront tôt ou tard par frapper ceux qui s'en croient à l'abri. Ces menaces nouvelles nous font enfin percevoir le sens véritable du concept de solidarité entre les nations.

Le terrorisme constitue une menace à la vie et à la dignité humaine, un outrage à la conscience civilisée de l'humanité. Pour l'Argentine, tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable. Aucun motif racial, religieux, idéologique ou de toute autre nature ne justifie le massacre de civils innocents.

Les Argentins éprouvent un vif sentiment de solidarité à l'égard des victimes du terrorisme et de leurs familles partout dans le monde. Nous-mêmes avons été frappés par deux monstrueux attentats durant les années 90 : à l'ambassade d'Israël et au siège de l'Association mutuelle argentino-israélienne (AMIA). Nous avons été atteints dans notre chair par le désespoir et les souffrances des morts et des blessés. Nous continuons d'en ressentir la blessure béante dans le cœur de notre société.

Nous savons que pour venir à bout du terrorisme, il est essentiel d'intervenir dans la légitimité et de bénéficier de l'appui de la communauté internationale. Pour cela, il importe de considérer le problème sous un angle plus large, au-delà d'une dimension purement militaire ou unilatérale. Il importe de comprendre et de faire comprendre que la paix et le développement se renforcent mutuellement et qu'il doit y avoir un lien étroit entre le respect des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme.

Les actes terroristes ont cessé d'apparaître comme des crimes d'ordre national et transnational; ils sont une menace à la paix et la sécurité internationales. La vulnérabilité de toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, exige une action multilatérale perspicace, concertée et soutenue dans la durée, qui repose sur le droit, sur le respect des droits de

l'homme, sur la proportionnalité des réponses et sur l'appui de l'opinion publique internationale.

La lutte contre le terrorisme doit respecter le droit international, les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit relatif aux réfugiés. Quand nous répondons à des événements spécifiques, nous devons le faire en protégeant la personne humaine et ses droits, ce qui est la raison d'être de cette organisation et des pays qui la composent.

L'Argentine collabore pleinement avec le Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001), ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

L'Assemblée générale mène, elle aussi, une action remarquable dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons encourager et prolonger ces efforts. Nous nous réjouissons à cet égard de ce qu'elle vient d'adopter, après plusieurs années de travail, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous espérons qu'elle adoptera prochainement la convention générale sur le terrorisme.

La coopération internationale est cruciale. À cet égard, la coopération judiciaire, c'est-à-dire l'extradition et l'entraide judiciaire, est fondamentale, car son mauvais fonctionnement rendrait illusoire et inefficace tout principe ou cadre juridique antiterroriste.

Il est tout aussi fondamental de lutter contre le financement du terrorisme. En vertu des résolutions du Conseil de sécurité, les États sont tenus de renforcer les mesures de coopération en vue d'empêcher la fourniture des fonds destinés à la réalisation d'actes de terrorisme et à l'appui des groupes terroristes, en gelant ces fonds par le biais de mécanismes diligents et efficaces.

La prolifération des armes de destruction massive et le risque de leur détournement par les groupes terroristes constituent plus que jamais un péril visible pour la paix et la sécurité internationales. L'Argentine, seul pays d'Amérique latine partie aux cinq régimes de non-prolifération existants, accorde une importance considérable à la résolution 1540 (2004). La communauté internationale déploie des efforts dignes d'éloge pour freiner le terrorisme, relevant un défi lancé à toute l'humanité. Dans ce contexte, l'Argentine réaffirme qu'elle est disposée à œuvrer en un front uni contre ce fléau. Si nous voulons réussir, nous devons dans le même temps nous atteler énergiquement à régler les conflits en suspens, les situations d'injustice profonde, d'exclusion sociale et de pauvreté extrême, ainsi que les problèmes de la faim et de l'analphabétisme.

En d'autres termes, il faut examiner globalement toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales; c'est la seule façon de faire pour que le Conseil s'acquitte comme il faut de son mandat. Les récents événements montrent qu'œuvrer pour la paix n'est pas une tâche aisée. Cela exige plusieurs choses, mais surtout une volonté politique concertée et collective. L'Organisation des Nations Unies a été fondée à partir de la détermination de tous les États de faire de l'action collective l'unique base à partir de laquelle arrêter les mesures et les décisions destinées à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ce Conseil de sécurité a été créé pour maintenir la paix et prévenir les guerres, catastrophes dues à l'homme, nées de l'esprit humain, lorsque l'humanité constata avec incrédulité le niveau extrême atteint dans la sauvagerie et la violence.

Aujourd'hui, il est plus évident que jamais que la dynamique des relations internationales de ce début de XXIe siècle exige un renforcement et une redynamisation des mécanismes multilatéraux, qui sont les moyens idoines pour préserver la paix et la sécurité internationales et faire face de façon équilibrée au contexte d'instabilité mondiale que nous connaissons.

Fermement attachés aux buts et principes des Nations Unies, nous sommes convaincus de la nécessité d'œuvrer à des consensus destinés à renforcer le droit international, la promotion des valeurs universelles associées à la paix et à la sécurité, la démocratie représentative et le respect des droits de l'homme. Pour que cette ambition se concrétise, je crois qu'il est indispensable de pouvoir compter sur un Conseil de sécurité dont l'action et la légitimité ne soient pas mises en doute.

Le renforcement du multilatéralisme, principe inséparable de la sécurité collective, passe par la recherche constante de réponses concertées. L'Argentine, pour sa part, continuera de s'acquitter de son rôle dans le cadre de ce processus important. C'est la raison pour laquelle elle appelle à une réforme du système multilatéral permettant un véritable

renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Cela est en effet indispensable si celle-ci veut remplir les fonctions qui sont les siennes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion du développement économique et social et l'élimination de la faim et de la pauvreté.

Il est indispensable d'aborder la réforme de l'Organisation d'un point de vue global sur la base du développement, de la sécurité et du plein respect des droits de l'homme. Il faut notamment examiner toutes les questions susceptibles de jouer un rôle, y compris la violence et les violations massives des droits de l'homme, les armes de destruction massive, le terrorisme, la criminalité organisée, la pauvreté et les maladies, ainsi que la préoccupation générale que suscitent l'unilatéralisme, le maintien des barrières douanières dans les pays développés et les inégalités qui caractérisent le système financier international actuel.

Nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire, compte tenu, en particulier, de la terrible période de difficultés sociales que traverse la communauté internationale. Mais il y a aussi beaucoup à faire pour lutter contre les maux de nos sociétés. Nous devons nous mobiliser pour lutter pour la défense et la dignité de l'être humain.

Nous sommes convaincus que le monde actuel peut faire cohabiter différentes civilisations, différentes religions. Il ne peut y avoir de domination culturelle imposée par la force. Nous défendons fermement la diversité et la pluralité. La paix ne saurait exister sans justice. Défendre sans entrave les droits de l'homme doit être le mot d'ordre au cœur de notre programme. Par ce combat, nous nous acquitterons de notre obligation morale et de notre dette envers les générations à venir.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président de l'Argentine de sa déclaration.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

L'orateur suivant est le Président de la République populaire de Chine, S. E. M. Hu Jintao.

Le Président Hu (*parle en chinois*) : C'est pour moi un grand plaisir que de participer à cette séance historique, Madame la Présidente. J'apprécie particulièrement les efforts déployés par la délégation des Philippines et par vous-même pour organiser cette séance.

Il y a soixante ans, les États Membres de la toute nouvelle Organisation des Nations Unies confiaient au Conseil de sécurité le mandat du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les décennies écoulées ont prouvé que le Conseil était effectivement irremplaçable dans le règlement des grands problèmes mondiaux et régionaux qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Pour maintenir la paix, nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité soit à même de s'acquitter comme il se doit de ses responsabilités en vertu de la Charte.

Premièrement, nous devons renforcer l'autorité du Conseil de sécurité en adhérant au multilatéralisme. Ce n'est qu'en renforçant, en effet, la coopération multilatérale, en renforçant le rôle de l'Organisation des Nations Unies et en veillant à maintenir l'autorité du Conseil de sécurité, notamment, que nous pourrons efficacement faire face aux menaces et aux défis mondiaux et parvenir effectivement à une sécurité universelle. S'agissant des grandes questions qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, le Conseil doit pouvoir être le juge de la situation réelle et agir collectivement en conformité avec la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité pour lui permettre de réagir aux menaces de façon plus efficace. Le Conseil de sécurité a besoin d'une capacité de réaction rapide. En outre, le Conseil doit s'attaquer non seulement aux symptômes des problèmes, mais également à leurs causes profondes en formulant une stratégie globale comprenant la prévention, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la reconstruction après les conflits. Des mesures coercitives seules ne peuvent suffire pour résoudre un problème définitivement; ce que l'on obtient par le dialogue et par la négociation a des chances de durer plus longtemps. La Chine est favorable à un rôle important du Conseil de sécurité dans l'action contre le terrorisme ainsi qu'aux autres menaces non classiques à la sécurité. Nous appuyons également une coopération plus étroite entre l'ONU et les autres organisations internationales ou régionales en vue du partage des ressources, ainsi que des avantages comme des responsabilités.

Alors que le terrorisme représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, la communauté internationale doit agir en stricte conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et doit œuvrer de concert à une lutte

plus efficace contre le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations. Il est essentiel de promouvoir le dialogue entre les civilisations, de s'attaquer sérieusement à des problèmes tels que la pauvreté, l'ignorance et l'injustice sociale et de supprimer ce qui fait le terreau du terrorisme.

Troisièmement, nous devons accorder une attention plus grande aux problèmes de l'Afrique et accroître en conséquence l'engagement du Conseil à cet égard. La présente séance doit nous permettre de renouveler nos engagements vis-à-vis de l'Afrique et d'encourager le Conseil à accroître sa contribution en Afrique, à prêter une oreille plus attentive aux préoccupations et aux propositions des pays africains et à prendre dûment en considération leur ardente aspiration à la paix, au développement et à la coopération, de façon à ce que les centaines de millions d'habitants que compte l'Afrique puissent vraiment bénéficier des bonnes intentions et de l'appui de la communauté internationale.

La Chine, quant à elle, est disposée à travailler avec les autres États Membres au service de la noble cause de la paix et du développement de toute l'humanité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Chine de sa déclaration.

L'orateur suivant est le Président de la République algérienne démocratique et populaire, S. E. M. Abdelaziz Bouteflika.

Le Président Bouteflika (*parle en arabe*) : Cette séance exceptionnelle du Conseil de sécurité ne peut pas être complètement dissociée du débat actuel sur la réforme du système des Nations Unies. Je ne pense pas cependant qu'il faille aujourd'hui introduire ce débat dans nos travaux, qui doivent être consacrés au rôle de notre Conseil dans les problèmes de sécurité collective.

Il ne vient plus à l'esprit de personne de mettre en doute le lien devenu évident entre le développement et la paix, ni celui entre la paix et le respect de l'état de droit. Et c'est à juste titre que la mission de l'Organisation des Nations Unies va au-delà du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour couvrir également le domaine du développement économique et social et celui de la promotion de relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine des États et sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans le cadre de la Charte des Nations Unies, le Conseil de Sécurité est investi d'une responsabilité principale, mais non exclusive, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous tenons à redire une fois de plus notre condamnation de tous les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. C'est au sein de l'Organisation des Nations Unies que nous devons tous conjuguer nos efforts pour le combattre. En conséquence, il serait donc souhaitable que le projet de convention globale en cours de négociation soit finalisé le plus rapidement possible pour combler les lacunes qui demeurent en ce qui concerne les activités liées au terrorisme et qui ne sont pas couvertes par les instruments internationaux actuels, en incluant notamment une définition consensuelle du terrorisme, afin d'éviter tout amalgame entre le terrorisme et les luttes légitimes des peuples pour leur autodétermination, luttes couvertes par les règles du droit international et du droit international humanitaire.

Les effets néfastes de la mondialisation doivent également être combattus. Toutes les institutions internationales doivent agir dans le domaine de la coopération et de l'échange d'informations pour combattre le terrorisme.

Toutes les institutions internationales doivent s'efforcer de promouvoir la coopération et l'échange d'information pour lutter contre le terrorisme. L'engagement de l'Afrique dans la lutte contre le terrorisme ne souffre aucune ambiguïté. Par exemple, la Convention d'Alger est déjà entrée en vigueur. Notre engagement dans la lutte contre le terrorisme a permis en Algérie de limiter considérablement ce phénomène.

Le problème qui se pose pour nous est alors de trouver une voie de sortie de crise qui, sans nous détourner de notre combat contre les manifestations terroristes, nous permettra de ramener la paix dans nos villes et dans nos campagnes et de restaurer le tissu de notre société en favorisant la réintégration sociale de ceux qui ont été trompés par une propagande mensongère. C'est la politique de réconciliation nationale qui est actuellement proposée au peuple algérien et sur laquelle il doit se prononcer par un référendum le 29 septembre prochain. C'est notre engagement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Algérie pour son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, S. E. M. Tony Blair.

M. Blair (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : D’emblée, au nom du Royaume-Uni, je voudrais remercier chacun pour l’appui apporté à la résolution adoptée aujourd’hui.

Nous ne devrions pas sous-estimer ce à quoi nous faisons face. Le terrorisme qui, aujourd’hui encore, a fait des victimes innocentes – qui, cette fois-ci, faisaient la queue dans l’attente d’un emploi en Iraq – et qui a déjà défiguré des pays sur tous les continents, à tous les niveaux de développement et avec toutes les brassages imaginables de races et de religions, est un mouvement. Il a sa propre idéologie et sa propre stratégie, et sa stratégie ne consiste pas seulement à tuer. Il s’agit de provoquer, par la terreur, le chaos et l’instabilité, de diviser et de semer la confusion parmi nous, ses ennemis.

Il ne sera pas vaincu tant que notre détermination ne sera pas aussi totale que la leur, tant que notre défense de la liberté ne sera pas aussi absolue que leur fanatisme et tant que notre passion pour la voie démocratique ne sera pas aussi grande que leur passion pour la tyrannie. Il ne sera pas vaincu tant que nous ne serons pas unis non seulement pour condamner les actes de terrorisme, ce que nous faisons tous, mais aussi dans la lutte contre la propagande empoisonnée selon laquelle la cause profonde du terrorisme se trouve, pour une raison ou pour une autre, ici autour de cette table et non pas en eux. Ils veulent nous faire croire que c’est en quelque sorte notre faute et que leur extrémisme, c’est – pour je ne sais quelle raison – notre responsabilité. Ils tirent parti de nos divisions; ils exploitent nos hésitations. C’est là notre faiblesse, et ils le savent.

C’est armés de notre conscience que nous devons nous unir contre ce jeu sinistre. Il y a de réelles injustices dans le monde : la pauvreté, qu’il nous incombe d’éliminer; les conflits et, non des moindres, celui entre Israël et la Palestine, qu’il nous appartient d’aider à régler; ainsi que l’édification des nations, comme en Iraq et en Afghanistan, que nous avons la responsabilité d’aider à assurer.

Mais rien de tout cela n’a causé le terrorisme. Autour de cette table il y a deux ans, nous étions divisés au sujet de l’Iraq mais, dès juin 2003, nous disposions d’une nouvelle résolution de l’ONU et d’un nouveau processus politique appuyé par l’ONU pour apporter aux Iraquiens la démocratie – qu’ils souhaitent, comme 8,5 millions d’entre eux l’ont prouvé en votant pour elle. L’obstacle est le terrorisme. Les victimes sont principalement des musulmans. Combien il est donc révoltant que ces mêmes terroristes affirment que leur terreur répond à notre agression contre les musulmans en Iraq. Ils se servent de l’Iraq pour nous diviser, tout comme ils se servent de l’Afghanistan où leur terreur fait, une fois encore, obstacle à la démocratie afghane; et tout comme ils se servent de la Palestine où le terrorisme ne crée pas le progrès mais l’annihile.

Outre ces problèmes, nous ne devons pas oublier que les événements du 11 septembre 2001, survenus non loin d’ici, se sont produits avant l’Iraq ou l’Afghanistan alors même que l’on s’efforçait activement d’instaurer la paix au Moyen-Orient. Sinon, c’est de la Tchétchénie, du Cachemire ou de la Bosnie dont ils se serviront ou bien, à défaut, il s’agira de la présence occidentale dans les États arabes. Et si rien de tout cela ne réussit, ces États eux-mêmes seront blâmés, ou tous les États qui ne sont passés sous la bannière des Taliban.

La cause profonde n’est donc pas une décision de politique étrangère, aussi contestée soit-elle. C’est une doctrine du fanatisme, et nous devons nous unir pour la déraciner en coopérant dans le domaine de la sécurité, comme cela a été dit; en prenant des mesures contre ceux qui incitent, prêchent ou enseignent cet extrémisme, où qu’ils soient et dans quelque pays qu’ils soient; et en éliminant notre propre ambivalence en luttant non seulement contre les méthodes du terrorisme, mais également les motivations des terroristes, les raisonnements tortueux et les piètres excuses trouvées au terrorisme.

Parallèlement, bien entendu, nous devrions par contraste remplir notre devoir d’agir contre l’injustice. Nous tous appuyons fermement la résolution contre la prévention des conflits en Afrique. Nous devrions à présent faire montre de notre force et de notre croyance en les valeurs de démocratie et de tolérance et, surtout, nous devrions donner la preuve que l’avenir, aussi difficile que soit le chemin qui y mène, n’appartient et n’appartiendra jamais aux fanatiques, mais à ceux qui croient que nous devons vivre en paix les uns avec les autres, quelles que soient notre race, notre nation, notre couleur ou notre religion.

Ils ont, il est vrai, leur propre stratégie, mais nous avons la nôtre et nous devions l'utiliser pour les vaincre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au Président de la République du Bénin, S. E. M. Mathieu Kérékou.

Le Président Kérékou : Madame la Présidente, nous vous savons gré d'avoir saisi l'occasion exceptionnelle de la commémoration du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, pour réunir le Conseil de sécurité sur les questions essentielles relevant de ses attributions statutaires.

Grâce aux initiatives fort louables prises par le Secrétaire général, nous avons une vue claire des menaces et des défis auxquels le Conseil est confronté à ce tournant décisif dans la vie de l'Organisation. Les deux résolutions que nous venons d'adopter traduisent bien notre perception des menaces actuelles contre la paix et la sécurité. Au nombre de ces menaces : le terrorisme et les conflits armés ont atteint un degré de nuisance lourd de conséquences. Il appartient donc au Conseil de sécurité d'identifier les mesures spécifiques et appropriées à prendre tant au niveau des États que de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble pour renforcer la prévention.

Les terribles attentats du 11 septembre 2001 dont le quatrième anniversaire vient d'être commémoré nous prouvent que l'inimaginable est désormais possible. Nous nous félicitons des avancées significatives réalisées par les Nations Unies dans l'animation et l'orientation stratégique de la coopération multilatérale dans la lutte contre le terrorisme dans le strict respect de la souveraineté des États et de la légalité internationale, et dans la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les activités des comités du Conseil ont permis de structurer un dispositif performant de supervision qui permettra aux actions engagées de gagner en coordination, en cohérence et en efficacité.

Sur le registre de la prévention des conflits armés, l'action du Conseil est moins évidente et moins visible pour des raisons liées à diverses pesanteurs, tant historiques que conceptuelles. Il importe que le Conseil de sécurité se donne les moyens d'accroître sa capacité d'action pour prévenir et éradiquer les crises, de concert avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le souci majeur en ce domaine devra être de raccourcir les délais d'intervention coordonnée de la communauté internationale pour une meilleure protection des populations. Le Conseil devrait s'organiser pour animer le champ d'action politique et mobiliser les autres acteurs de la communauté internationale pour aider à rétablir la normalité et accompagner les efforts des protagonistes locaux, par des mesures tant opérationnelles et structurelles que systémiques qui seraient prises aux niveaux appropriés. Nous pensons à la mise en place, conjointement avec les organisations régionales le cas échéant, de missions politiques de haut niveau qui permettraient au Conseil de peser de tout son poids sur le cours des événements et de rehausser le crédit des initiatives régionales.

Nous n'avons pas besoin d'attendre l'aboutissement de la réforme des Nations Unies qui semble piétiner. En amont, le dispositif de diplomatie préventive animé par le Secrétaire général devrait être renforcé par l'établissement de capacités nouvelles dans diverses régions du monde. En aval, il conviendrait d'instituer une évaluation régulière par le Conseil de sécurité des situations à risque dans le monde en vue d'apprécier les menaces existantes.

L'Afrique mérite une attention particulière au regard des pressions internes auxquelles les pays africains sont confrontés sous l'effet conjugué de la pauvreté endémique et de la mondialisation de l'économie. Les mécanismes d'alerte rapide doivent être renforcés pour permettre d'identifier et d'interpréter correctement les signaux avant-coureurs pour une action efficace d'endiguement des crises et des conflits et pour promouvoir la stabilité par le développement de stratégies intégrées.

Le Conseil de sécurité devrait formuler, toutes les fois que cela serait nécessaire, des recommandations pour une action coordonnée des organes compétents de l'ONU et de la communauté internationale. C'est ainsi que le Conseil pourra, à notre avis, réellement passer de la culture de réaction à une approche réaliste de veille stratégique pour assurer un meilleur contrôle des risques pour une meilleure gestion des crises et, par voie de conséquence, une meilleure prévention des actes et des événements entraînant une rupture la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie le Président de la République du Bénin de sa déclaration.

L'orateur suivant est le Président de la Roumanie, S. E. M. Traian Basescu.

Le Président Basescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ce mois de septembre marque un moment important. C'est une occasion non seulement d'affirmer notre objectif commun pour faire en sorte que l'ONU fonctionne mieux, mais aussi de participer à sa réforme effective.

Je constate une grande cohérence entre les travaux du Conseil de sécurité, qui a pris une part croissante dans les questions du développement et des droits de l'homme, et nos grandes délibérations au sein de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Ces deux réunions devraient donc aboutir à des conclusions et à des recommandations qui se renforcent mutuellement. La présente séance a pour but de porter la réponse internationale aux actes de terrorisme à un autre niveau. Cette menace constitue en effet le problème de sécurité critique à l'aube de ce siècle et de ce millénaire.

Le Conseil de sécurité a réagi avec une vitesse remarquable aux réalités qui ont suivi le 11 septembre, lesquelles ont radicalement changé notre monde. Il s'est fait le champion de la lutte contre le terrorisme, faisant de cette tâche une partie intégrante de ses responsabilités à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, et c'est là l'aspect le plus important de ses travaux. Pourtant, la contribution du Conseil de sécurité à cet effort mondial est encore en cours de réalisation. Les attentats commis récemment à Londres, à Charm al-Cheikh et à Bagdad, ou partout au Bangladesh, nous rappellent qu'en l'absence de solides filets de sécurité, il n'existe aucun lieu sûr.

J'aimerais soulever quatre points relatifs à l'approche adoptée par la Roumanie pour lutter contre la terreur.

Premièrement, il n'existe aucune culture, ni aucune religion qui génère ou approuve le terrorisme. Nous en sommes à une phase où nous luttons contre les conséquences du terrorisme, mais rarement contre ses causes véritables. Il est désormais évident que le monde doit faire face à une nouvelle idéologie – une idéologie qui ne respecte ni les États, ni les sociétés, ni les cultures, ni les droits de l'homme : l'idéologie de la terreur. Je crois que cette idéologie est le nouvel ennemi de l'humanité.

La solidarité et les initiatives des États Membres de l'ONU – qui ont la même vision des choses – pourraient nous permettre de trouver des solutions pour lutter contre le terrorisme. Le Conseil de sécurité et l'ONU ont en commun la responsabilité importante de mettre au point de telles politiques.

Il ne suffit pas, pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité, de défendre ses propres frontières : il faut aller là où les problèmes ont pris leur origine et les éliminer par des actions et des investissements durables. C'est la raison pour laquelle la Roumanie travaille de concert avec ses alliés et ses partenaires pour appuyer les processus de stabilisation et de reconstruction en cours en Iraq et en Afghanistan. Nous avons beaucoup investi dans un grand nombre d'opérations mandatées et autorisées par l'ONU, et nous avons donc un intérêt considérable à ce qu'elles soient couronnées de succès.

Deuxièmement, la Roumanie préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Cette résolution représente une véritable tentative de réduire et, en fin de compte, d'éliminer les points faibles de notre défense contre la forme la plus inquiétante du terrorisme : les armes de destruction massive. La réduction des risques de prolifération devrait intéresser l'ensemble des États Membres.

Troisièmement, la lutte mondiale contre le terrorisme ne peut être soutenue que par des mesures prises au niveau du Conseil de sécurité. Elle doit être une initiative menée par l'ensemble de l'ONU. Chaque État Membre doit être aidé à mettre au point des systèmes de défense et des capacités adéquates de réaction face aux menaces terroristes. Ce faisant, nous ne devrions pas négliger les activités telles que les trafics illicites des êtres humains, des armes et des stupéfiants, qui peuvent alimenter les ressources des réseaux terroristes et exacerber les conflits régionaux. Dans de nombreuses parties du monde, notamment dans deux des régions proches de la Roumanie, à savoir les Balkans occidentales et la région de la mer Noire, c'est généralement ce qui se produit.

Quatrièmement, l'expérience de la Roumanie en Europe du Sud-Est et dans la région de la mer Noire prouve que, dans la gestion des conflits, des mesures régionales jouent également un rôle déterminant face aux menaces transnationales. La coopération entre

l'ONU et les organisations régionales est nécessaire en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

La Roumanie favorise le dialogue et la coopération dans sa région et est soucieuse de partager son expérience au niveau international. Au cours de son présent mandat au Conseil de sécurité, la Roumanie prône activement et constamment une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales. Nous pensons que le moment est venu d'exploiter pleinement le potentiel de la coopération mondio-régionale. La communauté internationale doit pouvoir s'attaquer à chaque problème de sécurité, où que ce soit, en réunissant du mieux qu'elle peut ses ressources et capacités existantes pour répondre à la violence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Roumanie de sa déclaration.

L'orateur suivant est le Président de la République fédérative du Brésil, S.E. M. Luiz Inácio Lula da Silva.

Le Président da Silva (Brésil) (*parle en portugais;* texte fourni par la délégation) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance, qui se tient à un moment crucial pour l'avenir de l'ONU. Les efforts en vue de renforcer l'ONU et ses principaux organes s'intensifient. Nous devons adapter le Conseil de sécurité aux exigences politiques et économiques d'un monde qui subit une transformation profonde.

En 60 ans d'existence, ce n'est que la troisième fois que le Conseil de sécurité tient un sommet. En 1992, nous nous sommes réunis pour célébrer la fin de l'affrontement Est-Ouest, alors que de nouvelles perspectives s'ouvraient au Conseil, appelé à agir en faveur de la promotion de la stabilité internationale. Il y avait des raisons de croire en l'avenir de la sécurité collective. En 2000, notre réunion au sommet a coïncidé avec des actes de violence brutale nourris par l'intolérance raciale et religieuse. À ce moment-là, nous nous efforcions de tirer les leçons des guerres civiles en ex-Yougoslavie et au Rwanda et de rétablir la capacité de l'ONU à réagir à des violations massives des droits de l'homme. Aujourd'hui, nous nous heurtons à des menaces d'une complexité croissante. Les résolutions que nous venons d'adopter tentent toutes deux de répondre à ces défis.

Des actes barbares de terrorisme continuent d'être perpétrés contre des personnes innocentes et sans défense. La lutte contre ce fléau exige de la détermination; or, la répression à elle seule ne vaincra pas ce fléau. Nous devons empêcher la terreur de naître dans les foyers de désespoir. Nous devons rejeter le préjugé et la discrimination, quel que soit leur déguisement ou leur prétexte. Dans la lutte contre la violence irrationnelle, la meilleure arme dont nous disposions est la promotion d'une culture de dialogue, la promotion du développement et la protection inflexible des droits de l'homme.

Le Conseil doit également continuer de se consacrer aux questions africaines. Lors de mes visites dans 14 pays africains, ainsi que lors des entretiens que j'ai eus, au Brésil, avec de nombreux dirigeants africains, j'ai constaté que la région enregistrait d'importants progrès institutionnels et économiques. La ferme volonté politique des dirigeants africains de surmonter les conflits d'aujourd'hui et d'en finir avec un héritage de dépendance a abouti à la création de l'Union africaine. Leur exemple devrait inspirer les autres régions du monde qui oeuvrent à l'intégration au sein de la communauté internationale de façon souveraine et pacifique.

En Haïti, l'Amérique latine veut prouver que l'ONU n'est pas condamnée à simplement déblayer les débris qu'ont laissés des conflits qu'elle n'a pu prévenir. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti offre un nouveau paradigme de réaction aux problèmes que posent le règlement des conflits et la reconstruction nationale. Nous contribuons à la stabilisation à long terme du pays sans recourir à la force de façon excessive ou à des solutions imposées. Nous encourageons le dialogue entre tous les acteurs politiques et nous appuyons la reconstruction institutionnelle et économique.

La création de la Commission de la consolidation de la paix est la preuve que la communauté internationale est de cet avis. Une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social permettra à des situations telles que celles en Haïti et en Guinée-Bissau d'être réglées de façon adéquate. Ce sont des crises profondes dans des sociétés qui tentent de retrouver leur voie vers le développement.

Pour de telles questions, l'action de l'ONU est irremplaçable. C'est certainement le cas du conflit au

Moyen-Orient, où des questions politiques sensibles doivent être réglées avec crédibilité et transparence. Dans cet esprit, le Brésil appuie les efforts déployés par le Quatuor pour promouvoir la mise en œuvre de la Feuille de route.

La réforme de l'ONU, qui fait actuellement l'objet d'un débat, ne saurait être dissociée de la restructuration du Conseil de sécurité. De nouvelles responsabilités – dont beaucoup n'avaient pas été prévues par la Charte des Nations Unies – sont apparues du fait d'un ordre du jour plus vaste. Le Conseil doit mettre un terme au manque de transparence et de représentativité. Les valeurs de la bonne gouvernance et des principes démocratiques qui nous sont si chers chez nous devraient nous amener à adhérer au multilatéralisme et à la prise de décision collective au sein d'institutions multilatérales. Nous avons donc une chance historique d'élargir le Conseil de façon équitable. Pour la majorité des États Membres de l'ONU, cela signifie accroître le nombre de sièges, des pays en développement de toutes les régions devenant des membres à la fois permanents et non permanents du Conseil.

Je suis convaincu qu'il n'y aura ni paix ni sécurité dans le monde tant qu'un milliard de personnes souffriront de la faim. J'insiste pour dire que ce fléau peut être considéré comme l'arme de destruction massive la plus dévastatrice. La faim et la pauvreté affectent les populations dans leur capacité à travailler, ainsi que leur santé, leur dignité et leurs espoirs. Elles détruisent des familles, anéantissent des sociétés et affaiblissent des économies. La faim et la pauvreté alimentent le cercle vicieux de la frustration et de l'humiliation, qui plante le décor de la violence, des crises et des conflits de toutes sortes.

Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne le Brésil, le Conseil doit continuer d'être le principal organe international chargé de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit la Charte. Le Brésil ne se détournera pas de ses responsabilités dans la promotion des réformes qui sont nécessaires pour renforcer cette institution. Un Conseil réformé sera mieux outillé pour assumer un rôle dirigeant dans les décisions complexes qu'impose ce moment historique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Brésil de sa déclaration.

L'orateur suivant est Le Premier Ministre de la République française, S.E. M. Dominique de Villepin.

M. de Villepin (France) : Au nom du Président de la République, Jacques Chirac, je suis heureux de porter devant vous le message de la France.

Face au découragement et à la violence, plus que jamais, notre monde a besoin d'unité. Il exige une volonté et un projet collectif. Cette volonté, elle n'est peut être qu'au service de l'intérêt général et de la justice. C'est la condition de notre légitimité. Ce projet, il ne peut être porté que par toutes les nations rassemblées. C'est la condition de notre efficacité.

Avec 80 000 casques bleus, le Conseil de sécurité est déjà engagé sur le terrain pour faire cesser les conflits, prévenir la contagion, aider la reconstruction. Mais soyons lucides : beaucoup reste à faire pour répondre avec efficacité et rapidité aux attentes des peuples. Dans chaque crise, nous devons affirmer une véritable volonté politique pour aboutir à des règlements durables de la Côte d'Ivoire au Darfour, jusqu'à Haïti. Ayons collectivement le courage d'assumer, à chaque étape, nos responsabilités.

C'est vrai aussi pour l'Iraq en crise. Le Conseil, avec les autorités iraquiennes, devra se pencher à nouveau sur cette question, en prenant en compte la réalité telle qu'elle est. Tant de choses sont en jeu. Et d'abord, l'unité du pays, la stabilité de la région, notre sécurité collective.

Dans le même temps, le Conseil doit répondre à des menaces nouvelles : le terrorisme, tout d'abord. Les attentats qui ont frappé cet été Londres et Charm-el Cheikh, la Turquie et Israël nous le rappellent. Aucun de nos États n'est à l'abri. Aucun de nos États n'a les moyens de répondre seul à ce fléau. Notre coopération fera notre force.

Dès le lendemain du 11 septembre 2001, le Conseil de sécurité s'est réuni et a pris les premières mesures nécessaires pour traquer les terroristes, lutter contre leur financement et prévenir la détention par eux d'armes de destruction massive.

Aujourd'hui, dans l'esprit de la stratégie globale proposée par le Secrétaire général, nous devons aller plus loin. Avec un principe : le plein respect de la règle de droit. Car l'exemplarité des démocraties est notre meilleur atout face aux terroristes. Avec une exigence : l'action résolue sur tout ce qui nourrit le terrorisme, les inégalités, la persistance de la violence, des injustices

et des conflits, l'incompréhension entre les cultures. La force ne viendra jamais seule à bout du terrorisme. Car elle ne répond pas aux frustrations des peuples, elle ne s'attaque pas aux racines du mal.

La prolifération des armes de destruction massive appelle également une réponse déterminée de notre part. Dans le domaine nucléaire, nous avons tous placé notre confiance dans l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il y a des droits à défendre, en particulier l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Mais il y a aussi des devoirs à faire respecter, pour la sécurité de tous : si un État manque à ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est légitime, une fois épuisée la voie du dialogue, que le Conseil de sécurité soit saisi. C'est dans cet esprit que la France appelle fermement l'Iran à se conformer aux résolutions de l'AIEA et au respect de ses engagements internationaux, l'Accord de Paris en premier lieu.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer pour la paix et la sécurité internationales. Renforçons-le. Ayons l'audace d'élargir le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif. La France soutient le projet équilibré et réaliste présenté par l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon. Elle souhaite, au nom de l'intérêt supérieur des Nations Unies, un accord avant la fin de l'année sur cet élargissement.

Ne nous y trompons pas : face à des menaces qui ignorent les frontières des États, il n'y aura de sécurité que collective. Face à des identités blessées, l'exigence de respect et de justice n'est pas seulement un impératif politique : c'est une condition de la paix. Face aux inégalités croissantes entre pays riches et pays pauvres, la solidarité est une condition de notre sécurité. Elle passe aussi par un engagement de tous en faveur du développement durable.

Face enfin au désarroi du monde, nous avons besoin d'une vision commune. Les Nations Unies doivent agir au rythme d'un monde qui évolue vite : la douleur des hommes et des femmes confrontés à des crises sanitaires ou politiques n'attend pas. Elles doivent aussi rester cet espace de dialogue et de décision qui forge le destin de notre monde.

C'est un honneur, et quelle responsabilité, que de siéger en ce Conseil. Devant nos peuples, devant tous les peuples, ne cédons pas à la division et à l'inaction. Acceptons le débat et la critique. Chacun de nous affirme sa vision, défend ses intérêts, chacun de nous a son histoire et sa culture. Mais ici, quelque chose nous dépasse et nous rassemble : une même aspiration pour chaque homme à la justice, à la dignité et à la liberté. Ce sont bien ces idéaux que nous nous sommes engagés à servir il y a 60 ans. Restons fidèles à notre promesse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République française de son importante déclaration.

Je donne à présent la parole au Premier Ministre du Danemark, S. E. M. Anders Fogh Rasmussen.

M. Rasmussen (Danemark) (*parle en anglais*) : Notre présent débat vient à point nommé et est d'actualité. Les attentats terroristes qui ont frappé plusieurs pays ces dernières années ont mis en relief notre obligation de mener une action commune et efficace contre le principal fléau qui frappe la présente génération.

Que les choses soient bien claires : le terrorisme ne peut jamais se justifier. Le terrorisme ne saurait jamais constituer une arme légitime. Il est inacceptable que des civils puissent être pris pour cibles ou délibérément tués. Point final. Je trouve donc choquant de voir aujourd'hui, quatre ans après que deux avions de passagers ont semé le chaos ici même dans cette ville, qu'une poignée de pays continue de faire obstacle à un accord autour d'une définition commune du terrorisme.

Tous les gouvernements sans exception ont l'obligation de défaire les réseaux terroristes, de démanteler leurs installations d'entraînement et de couper leurs filières de financement et de recrutement. Il ne doit y avoir aucune incertitude ou ambiguïté à ce sujet. Il faut faire clairement comprendre à nos citoyens ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. La liberté de parole et d'expression est la base même de toute société moderne et démocratique, mais elle ne doit jamais servir d'excuse pour inciter au terrorisme et nourrir la haine.

Prévoyant pour l'ONU un rôle majeur dans cette bataille, j'applaudis au projet de stratégie de lutte contre le terrorisme présenté par le Secrétaire général. Mais cela ne suffit pas. Nous avons besoin de donner à l'ONU les moyens de remplir sa mission, qui est d'assurer la protection de tous à l'heure du terrorisme planétaire.

Il est nécessaire que tous les États Membres signent, ratifient et mettent en œuvre les conventions des Nations Unies relatives au terrorisme. Il est impératif que tous les pays intègrent les dispositions pertinentes de ces conventions dans leur législation nationale afin de réduire la marge de manœuvre des terroristes. De son côté, l'ONU doit vérifier en permanence que les États Membres remplissent leurs obligations. Les pays qui se trouvent dans l'incapacité de faire observer la nouvelle législation méritent une assistance généreuse et optimale de notre part. Les pays dépourvus de la volonté politique nécessaire méritent notre courroux et notre condamnation.

La menace posée par les terroristes ou les dictateurs irresponsables dotés d'armes de destruction massive est le cauchemar collectif de l'humanité tout entière. Ce Conseil est tenu de veiller à ce que ce cauchemar ne devienne jamais réalité.

Les programmes nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord suscitent des préoccupations particulières qui exigent un examen immédiat. Nous sommes prêts à aborder cette question, ici autour de cette table, dès lors que les autres solutions échoueraient. L'acquisition d'armes nucléaires ne renforce pas la sécurité d'un État; elle ne fait que réduire notre sécurité à tous.

Soixante-dix pour cent des conflits examinés par ce Conseil se déroulent en Afrique. Leurs répercussions sur les civils qui peuplent ce continent sont particulièrement dévastatrices. L'Afrique compte à elle seule quelque 20 millions de réfugiés et de personnes déplacées. D'où l'importance de la résolution présentée aujourd'hui par les trois pays africains qui siègent au Conseil. J'espère que l'adoption de cette résolution rendra plus à même la communauté internationale d'empêcher les différends internationaux et les crises internes de dégénérer en conflit armé, surtout en Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Danemark de son importante déclaration.

Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Japon, S. E. M. Nobutaka Machimura.

M. Machimura (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie vivement d'avoir convoqué cette importante séance sous la présidence philippine.

Dans la lutte contre le terrorisme, la communauté internationale se doit d'intensifier ses efforts dans trois domaines importants.

Premièrement, il faut que priorité soit donnée au renforcement des mesures destinées à prévenir les actes terroristes. Pour sa part, le Japon a adopté en décembre dernier un plan d'action pour la prévention du terrorisme et procède actuellement à l'examen de ses institutions juridiques et pratiques gouvernementales.

Deuxièmement, il importe d'affermir les cadres juridiques internationaux tout en améliorant nos systèmes juridiques nationaux. Demain, le Premier Ministre Koizumi signera, ici à l'ONU, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. J'engage tous les États Membres à faire preuve de la plus grande flexibilité afin que la convention générale sur le terrorisme international soit parachevée au plus vite.

Troisièmement, nous devons accroître l'aide destinée au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme.

J'estime que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a la capacité de tenir un rôle plus important dans chacun de ces domaines, comme en témoigne la résolution adoptée aujourd'hui.

Le règlement des conflits en Afrique est un défi mondial. Le Japon se félicite, à cet égard, de la mise en place de la commission de la consolidation de la paix envisagée. Nous espérons que la commission sera en mesure de jouer le rôle inappréciable qui consiste à assurer la continuité de l'assistance dans les pays sortant d'un conflit. Le Japon est tout à fait conscient, à cet égard, de l'importance d'une stratégie globale, intégrée, soulignée aujourd'hui dans la résolution du Conseil.

Je voudrais également souligner l'importance de la notion de sécurité humaine, que le Japon défend depuis quelque temps maintenant. L'action en matière de sécurité humaine, qui se concentre sur le plein développement du potentiel humain des personnes et des communautés locales, doit absolument faire partie intégrante de la stratégie globale dont nous avons besoin. En outre, la sécurité humaine est un principe directeur important dans les situations de transition.

Qu'il me soit permis aussi de saisir cette occasion pour annoncer officiellement que le Japon tiendra bientôt, sous l'égide de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, une conférence internationale sur les questions soulevées par les situations de sortie de conflit en Afrique. Je suis certain que la conférence contribuera à renforcer les discussions sur la façon d'assurer une transition sans heurts de la phase de sortie d'un conflit à la phase de reconstruction et au développement.

S'agissant de la réponse à des défis mondiaux comme la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits en Afrique, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle clef. À cette fin, le Conseil doit être réformé pour pouvoir s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Je voudrais terminer en soulignant que le Japon continuera de tout mettre en oeuvre pour faire de la réforme du Conseil de sécurité une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Japon de son importante déclaration.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Présidente des Philippines.

Comme l'a dit le Secrétaire général à Madrid en mars dernier, le terrorisme représente une menace pour tous les États, tous les peuples; il peut frapper n'importe où, n'importe quand. À l'instar de nombreux pays, les Philippines ont subi de plein fouet la douleur de la terreur, mais nous avons contre attaqué. Depuis le déclenchement de la guerre internationale contre le terrorisme, en 2001, près de 4 000 terroristes aux Philippines ont été tués ou capturés; la plupart appartiennent à la Nouvelle Armée populaire, mais il y a également environ 300 membres du Groupe Abu Sayyaf et quelque 40 personnalités terroristes internationales. Nous avons contre-attaqué grâce à la vigilance de simples citoyens, grâce à un solide réseau de sécurité bilatéral et régional, à notre alliance stratégique avec les États-Unis et aux outils du dialogue interconfessionnel.

Quelques jours après le 11 septembre 2001, les Philippines, la Malaisie et l'Indonésie ont conclu un accord opérationnel pour protéger du terrorisme nos espaces maritimes communs. D'autres pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est nous ont ensuite rejoints dans le cadre de cet accord. Nous avons été en mesure de dissuader les rebelles de Mindanao de recourir au terrorisme comme tactique pour parvenir à leurs fins. Nous avons isolé les formations insurgées des cellules terroristes, négocié avec les premières et traqué les dernières sans engendrer de conflits secondaires. Notre processus de paix est peut-être le seul au monde à incorporer officiellement une composante antiterroriste. En plus de notre accord de cessez-le-feu, nous avons un accord de coopération pour intercepter les cellules terroristes grâce à l'échange de renseignements, d'informations et d'ordres de bataille.

Pour priver les terroristes des moyens de mener à bien leurs attentats, nous avons jugé que le pragmatisme consistait à reconnaître le rôle moteur des États-Unis dans la guerre contre la terreur. Nous travaillons en étroite collaboration avec les États-Unis pour le renseignement et les questions de sécurité et pour intercepter les transferts de fonds clandestins dans le cadre de la loi contre le blanchiment de l'argent que nous avons promulguée après le 11 septembre. Pour développer leur capacité de prévention du terrorisme, les Philippines ont également estimé opportun d'accepter l'assistance des États-Unis pour nos réformes en cours dans le domaine de la défense et bientôt, pour les réformes des forces de l'ordre aux Philippines.

Par conséquent, je voudrais saisir cette occasion pour déclarer le soutien des Philippines à l'initiative des États-Unis en matière de sécurité contre la prolifération. Les États-Unis s'imposent comme un dirigeant naturel dans cette guerre contre la terreur. Les États-Unis étaient la première, et restent la plus grande, victime du terrorisme de l'époque actuelle. Ils sont l'État Membre le plus motivé et le mieux équipé pour lutter contre le terrorisme.

Il serait opportun que le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité entreprenne un programme spécial de coordination avec les États-Unis en matière de renseignement pour regrouper toutes les sources d'information internationales officielles et confidentielles relatives à la guerre contre le terrorisme, en commençant par un inventaire immédiat des organisations privées susceptibles de servir de couvertures à des activités terroristes, et une liste noire des gouvernements qui soutiennent le terrorisme ou sont directement impliqués dans des actes terroristes et actes criminels liés. Ceux qui sont reconnus coupables doivent s'exposer à toute la force des sanctions des Nations Unies prévues à cet effet.

La lutte contre la terreur et la prévention des conflits doivent pouvoir puiser dans la synergie, la créativité, les alliances stratégiques pour la paix et de solides paramètres de vigilance collective. Que Dieu bénisse notre travail à cette fin dans nos pays respectifs et dans cette enceinte, ainsi que l'humanité tout entière, sur laquelle nous puisons notre courage et notre sagesse.

Je tiens à remercier tous les membres ici présents d'avoir collaboré pour permettre la tenue de cette séance. J'adresse mes remerciements à tous les chefs d'État ou de gouvernement et aux ministres des affaires étrangères, ainsi qu'aux représentants des États Membres et des organisations régionales, et enfin au Secrétaire général.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour cette séance.

La séance est levée à 13 heures.